

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

IDENTITE ET COORDONNES DE LA SOCIETE

Le présent document constitue les conditions générales contractuelles de la société PIERRE LUNEAU PAPIN SAS au capital de 41.280 €, inscrite au RCS de NANTES sous le numéro 411 686 074, dont le siège social est situé au lieudit La Grange – 44430 LE LANDREAU.

ACCEPTATION

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant de passer commande et les avoir acceptées sans réserves.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente établissent les conditions contractuelles exclusivement applicables à tout achat de nos produits effectué dans nos établissements ou en dehors de nos établissements commerciaux par un acheteur.

VENTE EN ETABLISSEMENT

En cas de vente dans l'un des établissements du vendeur, l'acheteur ne pourra en aucun cas se prévaloir des dispositions applicables à la vente hors établissement, tels que l'information précontractuelle, le droit de rétractation, l'interdiction des paiements avant l'expiration de ce délai notamment et toutes autres dispositions légales prévues en ce domaine.

MODIFICATION DES CGV

Le vendeur se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par l'acheteur.

CARACTERISTIQUES ET PRIX DES PRODUITS VENDUS

Le client peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance des caractéristiques essentielles des produits qu'il désire commander en consultant les informations qui lui ont été communiquées par le vendeur avant toute commande, éventuellement au moyen d'un catalogue sur les produits ou du site Internet de l'entreprise. Toute augmentation des quantités fournies pour quelque raison que ce soit donnera lieu à un devis et à une facturation complémentaire. Les renseignements donnés par les catalogues, prospectus, site internet, et tarifs du vendeur n'ont qu'une valeur indicative.

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Le maintien des prix figurant au tarif constituant l'offre est garanti pendant une durée de 1 mois à compter de la remise du tarif. Passé ce délai, la société aura toute liberté de modifier son offre.

COMMANDE

Toute commande signée par l'acheteur vaut engagement ferme et définitif, qui ne peut être remis en cause par le client. Le vendeur s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé. Il peut néanmoins apporter au produit commandé les modifications qui sont liées à une nécessité technique ou à l'évolution technique.

DISPONIBILITE DES STOCKS

Les produits sont offerts et livrés dans la limite des stocks disponibles.

PRIX

Le prix de vente des produits est celui en vigueur au jour de la passation de la commande. Le vendeur se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment. Le prix de vente des produits ne comprend pas les frais de port facturés en supplément du prix. Les frais non susceptibles d'être raisonnablement calculés à l'avance sont exigibles.

DATE ET CONDITIONS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sur les confirmations de commandes sont donnés de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de la part du vendeur et demeurent donc indicatifs. Les éventuels retards de livraison ne peuvent par conséquent autoriser l'acheteur à refuser la livraison. Le vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée et s'il y a lieu de faire toutes réserves et d'exercer tous recours contre le transporteur. Les réserves concernant l'état des biens vendus doivent être formulées sur le bordereau du transporteur et confirmées par écrit dans un délai de trois jours, au-delà aucune réclamation ne sera plus admise. S'il a été convenu que l'acheteur emporterait lui-même la marchandise il s'engage à le faire au plus tard, sauf cas de force majeure, dans les 15 jours suivant la réception de l'avis de mise à disposition.

RETOURS

Tout retour de produits, portant exclusivement sur la qualité du vin, doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur.

En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de cette garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transports des vins dans des conditions anormales.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le montant de la commande est payé par le client comptant à la première commande, puis à 30 jours suivant la commande, sous condition de régularisation d'une convention d'ouverture de compte complète.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours.

PAIEMENT DU PRIX

Le vendeur se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente, soit de résoudre le contrat par mail ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels, ce inclus le droit proportionnel des huissiers prévu par les articles 10 et 12 du décret du 8 mars 2001 portant modification du décret du 12 décembre 1996 n°96/1080 relatif au tarif des huissiers. En sus, toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% du montant de la facture. S'il justifie avoir dépensé des frais de recouvrement d'un montant supérieur à l'indemnité évoquée à l'alinéa précédent, le vendeur pourra réclamer une indemnisation supplémentaire.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral et effectif. En cas de défaut de paiement, le vendeur est en droit de revendiquer les marchandises impayées et l'acheteur est tenu de les restituer à la première demande.

TRANSFERT DES RISQUES

Les risques, dissociés de la propriété, sont mis à la charge de l'acheteur dès la mise à disposition des produits vendus.

RESILIATION OU RESOLUTION DE LA COMMANDE

La commande peut être résolue par l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable en cas de livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques déclarées du produit ou de hausse du prix qui n'est pas justifiée par une modification technique du produit.

Dans tous ces cas, l'acheteur peut exiger le remboursement de l'acompte versé majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

La commande peut être résolue par le vendeur en cas de refus de l'acheteur de prendre livraison ou de non-paiement du prix (ou du solde du prix) au moment de la livraison.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis au vendeur à titre d'indemnité.

EXCLUSION DE GARANTIE

Le vendeur ne sera en aucun cas tenu pour responsable, en cas d'utilisation inappropriée de l'un quelconque de ses produits.

LIMITATION DE GARANTIE

En toutes hypothèses, en cas d'inexécution par le vendeur de l'une quelconque de ses obligations, la responsabilité du vendeur est limitée, à l'égard du Client comme à l'égard des tiers, pour quelque cause que ce soit, au remboursement du prix d'accomplissement du produit de service, tel qu'il figure sur la facture ou sur le bon de commande délivré. De surcroît, la responsabilité du vendeur ne pourra être engagée que pour le seul dommage dont elle est directement à l'origine, sans aucun engagement solidaire ou in solidum avec les tiers ayant concouru au dommage.

FORCE MAJEURE

La responsabilité du vendeur ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait de l'acheteur, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

CLAUSE PENALE

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par l'acheteur, l'acompte versé à la commande reste acquis au vendeur à titre d'indemnité.

MEDIATION

En cas de litige, vous pouvez vous adresser prioritairement au service client de l'entreprise au 02.40.06.45.27, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou par courrier à Domaine PIERRE LUNEAU PAPIN – 3, La Grange – 44430 LE LANDREAU

En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent votre demande, vous pouvez avoir recours gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige, en saisissant le médiateur mis à votre disposition à l'adresse suivante :

Monsieur Christian DELESALLE – FCD – 12 rue Euler – 75008 PARIS

L'adresse internet du site internet du médiateur est la suivante :

<https://mediateur.fcd.fr/mediateur/>

LOI APPLICABLE - COMPETENCE

La présente convention et ses suites sont régies par le droit français.

Tous les litiges pouvant découler de la présente convention sont soumis au Tribunal de Commerce de NANTES

Le client reconnaît en apposant sa signature avoir pris connaissance des conditions générales de vente, qui ont été mises à disposition du cocontractant en annexe du bon de commande.

Ces conditions générales demeurent accessibles au client sur simple demande.

Le client accepte les conditions générales du contrat en vigueur à la date de conclusion du contrat comme partie intégrante du contrat.

Fait à :

Le :

Signature du Client (ou de son représentant) :